

**Neuvième Conférence des États parties
chargée de l'examen de la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

18 mars 2024
Français
Original : anglais

Genève, 28 novembre-16 décembre 2022

Compte rendu analytique de la 7^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 12 décembre 2022, à 10 heures.

Président : M. Bencini..... (Italie)

Sommaire

Pouvoirs des représentants à la Conférence

b) *Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs*

Élaboration et adoption du ou des documents finals

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section de la gestion des documents (DMS-DCM@un.org).

Les comptes rendus des séances publiques de cette conférence qui auront été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques après la clôture de la Conférence.



La séance est ouverte à 10 h 15.

1. **Le Président** dit que la séance offre à la Conférence une occasion de se sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis une vingtaine d'années. Les propositions figurant dans les trois projets de document qu'il est proposé d'intégrer au projet de document final de la Conférence, qui ont été distribués à titre officieux en anglais seulement, permettraient d'arrêter un programme intersessions tourné vers l'action et de favoriser l'examen de questions telles que la vérification et la conformité. Les propositions portent sur la possibilité de créer des mécanismes institutionnels chargés de promouvoir la coopération internationale au titre de l'article X de la Convention, et de renforcer les efforts que l'Unité d'appui à l'application déploie pour promouvoir l'application de la Convention par les États parties.

2. Il a été demandé aux auteurs des propositions d'utiliser une formulation précise dans les cas où le consensus était possible, de laisser de côté les propositions sur lesquelles il serait trop difficile de s'accorder, d'intégrer celles qui sont examinées depuis longtemps et sur lesquelles il est temps d'agir, d'éliminer les doublons, de déplacer certaines décisions et certaines recommandations dans une partie différente du document, de fusionner les propositions analogues, et d'élaborer un texte qui soit aussi complet et équilibré que possible.

Pouvoirs des représentants à la Conférence

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

3. **M. September** (Afrique du Sud), s'exprimant en sa qualité de Président de la Commission de vérification des pouvoirs, dit que la Commission a commencé à vérifier les originaux des pouvoirs qui lui ont été transmis à cette date. À la mi-journée du 9 décembre 2022, 71 États parties avaient soumis les originaux de leurs pouvoirs, et 40 États parties n'avaient soumis que des exemplaires préliminaires. Entre-temps, le secrétariat de la Commission a reçu deux ou trois originaux supplémentaires. Les États parties qui n'avaient pas encore fait parvenir au secrétariat l'original de leurs pouvoirs ont été invités à le faire le plus tôt possible. Les délégations sont priées de noter que le Règlement intérieur de la neuvième Conférence d'examen leur impose de soumettre leurs pouvoirs.

Élaboration et adoption du ou des documents finals

4. **Le Président** a invité les délégations à examiner un document officieux commun, distribué en anglais seulement, dans lequel figure le texte du chapitre III du projet de document final, intitulé « Décisions et recommandations ».

5. **M. Ward** (États-Unis d'Amérique) dit qu'il souhaiterait de plus amples informations sur le programme intersessions décrit dans la section B du projet de document final. Il souhaite tout particulièrement savoir combien de semaines par an seraient affectées au programme, sur combien d'années le programme porterait et quels principes régiraient la détermination de ces aspects temporels et des activités couvertes par le programme. La Conférence pourrait envisager de délibérer pour déterminer combien de temps le groupe d'experts devrait consacrer à l'examen de chaque série de mesures visant à renforcer la Convention. Le Groupe pourrait examiner plusieurs séries de mesures au cours d'une seule réunion.

6. **M. Domingo** (Philippines) dit que le projet de document final constitue une voie intermédiaire qui permettrait à la Conférence d'avancer dans ses travaux. Pour suivre cette voie, il conviendrait de poursuivre trois objectifs : premièrement, la création d'un mécanisme consultatif sur les sciences et les technologies qui éclairerait les futurs débats de la Conférence ; deuxièmement, l'instauration d'un mécanisme de coopération internationale visant à promouvoir l'application de l'article X ; troisièmement, la création d'un groupe d'experts chargé de favoriser le dialogue sur l'institutionnalisation de la Convention, y compris la vérification et la conformité et la création d'un organisme. La Conférence devrait s'employer à adopter un ensemble de propositions équilibré portant sur ces trois objectifs. M. Domingo constate avec satisfaction qu'un début de consensus semble se matérialiser autour de ces objectifs, et qu'un accord est aussi en vue en ce qui concerne

l'application de la Convention au niveau national, les mesures de confiance, l'application de l'article VII et les questions financières.

7. **M. Vorontsov** (Fédération de Russie) dit que le programme intersessions devrait faire l'objet de débats séparés, en vue de parvenir à un consensus sur l'organisation des travaux à mener dans le cadre de la Convention pendant le nouveau cycle d'examen. Sa délégation ne partage pas l'enthousiasme manifesté par le précédent orateur pour les propositions figurant dans les sections C (Coopération internationale), D (Examen des innovations scientifiques et technologiques présentant un intérêt pour la Convention), E (Application de la Convention au niveau national et mesures de confiance) et F (Assistance, réponse et préparation).

8. La méthode employée pour élaborer les propositions ne lui apparaît pas clairement, et un grand nombre de celles-ci sont des nouveautés pour sa délégation. La plupart des propositions figurant dans le projet de document émanent d'un petit nombre d'États parties et ne sont pas suffisamment étoffées. Celles qui ont été avancées par la majorité des États parties, notamment par le Groupe des pays non alignés et autres États, n'ont pas été intégrées sous une forme ou une autre. Les propositions concernant l'Unité d'appui à l'application, le programme de parrainage et les questions financières devraient aussi être examinées séparément, en vue de parvenir à un accord sur leur libellé.

9. **M. Aslanargun** (Türkiye) dit que sa délégation accueille favorablement la décision visant à créer un groupe d'experts sur le renforcement de la Convention ouvert à tous les États parties. Il souscrit à la proposition tendant à ce que ce groupe soit chargé de la vérification et du respect de la Convention, du renforcement de la coopération et de l'assistance internationales, du renforcement de la confiance et de la transparence, de la promotion de l'application de la Convention au niveau national, du renforcement de l'assistance, de la réponse et de la préparation au titre de l'article VII, et du renforcement des institutions. La décision de tenir une conférence afin d'examiner le rapport final du Groupe devrait être fondée sur un consensus, conformément au Règlement intérieur.

10. La délégation turque salue la proposition visant à créer un groupe directeur pour favoriser la coopération internationale au titre de l'article X. Elle prend note avec satisfaction des propositions visant à élaborer un plan d'action et à créer un fonds d'affectation spéciale pour l'application de l'article X et à développer le système de bases de données relatives à la coopération et à l'assistance.

11. La Türkiye souscrit à la proposition visant à créer un mécanisme chargé de suivre les avancées scientifiques et technologiques. Tous les États parties devraient pouvoir prendre part à ce mécanisme. Dans le projet de document final, les mentions de la coopération avec le milieu des sciences de la vie sont quelque peu répétitives et devraient être réduites. M. Aslanargun se félicite des propositions visant à élaborer un ensemble de directives volontaires sur l'application de l'article VII et à créer une base de données pour faciliter la fourniture d'une assistance au titre de cet article.

12. Le mandat de l'Unité d'appui à l'application devrait être renouvelé suivant la procédure consacrée ; il n'est pas nécessaire de mettre au point une nouvelle procédure à cet effet. Il convient d'examiner en détail les répercussions financières de la proposition visant à créer de nouveaux postes à plein temps au sein de l'Unité.

13. **M. Bilgeri** (Autriche) dit que les propositions à l'examen sont bien équilibrées et tiennent compte d'un vaste éventail de points de vue provenant de différentes régions du monde. Il estime que, contrairement à l'affirmation du Représentant de la Fédération de Russie, nombre des propositions ont été formulées par des groupes interrégionaux représentant différentes régions du monde et ont été longuement examinées aux réunions des États parties. S'il est vrai qu'une part importante des travaux pourrait être réalisée pendant la période intersessions, il importe toutefois de souligner que certaines décisions doivent être prises dans le cadre de la Conférence. Un juste équilibre a été trouvé dans le projet de document final entre les propositions qui devraient être adoptées dans le cadre de la Conférence et celles qui pourraient être examinées dans les mois à venir.

14. **M. Damico** (Brésil) dit que les projets de proposition rendent bien compte des opinions exprimées pendant les débats. Il serait utile de déterminer les propositions qui pourraient être acceptées pendant la Conférence et celles qui devraient être examinées plus en profondeur pendant la période intersessions. S'il est certain qu'il ne sera pas facile de faire progresser la Conférence, l'incapacité de celle-ci de s'acquitter de son mandat dans le passé ne devrait pas faire perdre courage à ses membres.

15. **M. Benítez Version** (Cuba) dit que, bien que le projet de document final contienne des éléments positifs, il conviendra de tenir des débats approfondis avant qu'un consensus puisse se dégager concernant certaines sections, tout particulièrement les sections B (Programme intersessions 2023-2026), C, (Coopération internationale) et D (Examen des innovations scientifiques et technologiques présentant un intérêt pour la Convention), qui présentent un déséquilibre marqué. La délégation cubaine présentera en temps voulu des propositions détaillées pour chacune de ces sections.

16. **M^{me} Stromšíková** (Tchéquie) dit que le texte de la section C (Coopération internationale) relatif au groupe directeur sur l'application de l'article X n'est pas de la plus grande clarté, notamment l'affirmation selon laquelle la composition du groupe sera représentative de la répartition des États parties dans les groupes régionaux informels actuels et à venir. En ce qui concerne la section D (Examen des innovations scientifiques et technologiques présentant un intérêt pour la Convention), des propositions de bon sens ont été formulées pendant la Conférence à l'égard du mécanisme consultatif sur les sciences et les technologies, notamment de son mandat et de son règlement intérieur. De plus, il semble qu'un consensus se dégage quant à la nécessité de ce mécanisme. La délégation tchèque ne juge donc pas nécessaire de reporter à la prochaine Réunion des États parties la création des groupes consultatifs.

17. **M. Sánchez de Lerín García-Ovies** (Espagne) dit qu'il estime, au même titre que le Représentant de la Fédération de Russie, que le projet de document final ne rend pas compte de la totalité des questions examinées pendant la Conférence ; il comprend cependant que le but recherché est de prendre en compte seulement les questions qui sont susceptibles de faire l'objet d'un consensus. Compte tenu du peu de temps restant, sa délégation est d'avis qu'un cadre général devrait être arrêté à la présente séance, et que l'examen des détails devrait être reporté à la période intersessions. Il pense, tout comme le Représentant du Brésil, qu'il convient de trouver un équilibre entre les ambitions portées par la Conférence et l'obtention de résultats positifs servant l'intérêt public, compte tenu, tout particulièrement, des souffrances provoquées par la pandémie de COVID-19 et des vulnérabilités qu'elle a mises à jour. Son gouvernement est donc disposé à s'engager pleinement en faveur de la coopération internationale et de l'accès à la science et aux technologies. Il ne craint pas d'engager des coûts additionnels et des efforts considérables à cet égard, sous réserve que des résultats soient obtenus dans d'autres domaines. En particulier, il est urgent de mener un dialogue préparatoire structuré sur la vérification et de prendre des mesures supplémentaires afin de rationaliser et de renforcer la Convention.

18. **M. Khalid** (Pakistan) dit qu'il convient de parvenir à un équilibre, non seulement en ce qui concerne les ambitions portées par la Convention, mais aussi sur le fond. Pour ce faire, il importe, en particulier, de définir des résultats opérationnels susceptibles d'être pleinement réalisés. Pour ce qui est de la section B du projet de document final (Programme intersessions 2023-2026), le programme et le mandat du groupe d'experts qu'il est proposé de constituer sur le renforcement de la Convention gagneraient à être précisés. En ce qui concerne les sections C (Coopération internationale) et D (Examen des innovations scientifiques et technologiques présentant un intérêt pour la Convention), il estime, tout comme le Représentant de Cuba, que des débats plus approfondis doivent être tenus. Certaines des propositions formulées par les membres du Groupe des pays non alignés et autres États n'ont pas été dûment prises en compte dans le projet de document final et devraient y figurer.

19. **M. Damazio** (Nigéria) dit que sa délégation accueille avec satisfaction le projet de document final et souhaite exhorter l'Unité d'appui à l'application à fixer, dans les meilleurs délais, les dates définitives des réunions intersessions et à communiquer ses conclusions aux États parties pour examen. Le projet de document final a été établi suivant une approche non discriminatoire et traite de questions saillantes qui continuent d'entraver l'application et le renforcement de la Convention. La section C (Coopération internationale) est complète et

équilibrée, et il se félicite de la proposition visant à constituer un groupe directeur inclusif chargé de renforcer davantage la Convention. Il invite instamment tous les États parties à adopter l'esprit de conciliation nécessaire à l'adoption du projet de document final dans son intégralité, y compris de cette section essentielle. Sa délégation souhaite aussi réaffirmer qu'elle est favorable à la constitution à titre temporaire d'un groupe d'experts chargé du renforcement de la confiance et de la transparence.

20. **M. Ogasawara** (Japon) dit que le projet de document final, constructif et bien équilibré, constitue une base solide pour parvenir à un consensus à l'issue de la Conférence. Selon le Japon, deux éléments sont indispensables au renforcement du régime de la Convention : la délégation du pouvoir décisionnel de la Conférence pendant la période intersessions, et l'adoption de propositions concrètes sur lesquelles les États parties s'entendent largement. Ces deux éléments sont correctement pris en compte dans le projet de document final, et la délégation japonaise souscrit largement à toutes les propositions qui y figurent, y compris à celles qui concernent le renforcement de l'Unité d'appui à l'application.

21. Pour renforcer le régime de la Convention, il importe d'éviter les chevauchements avec les activités des autres organisations internationales concernées, comme l'Organisation mondiale de la Santé. Au paragraphe 49 du projet de document final, il est proposé de créer un nouveau poste au sein de l'Unité d'appui à l'application, dont le ou la titulaire serait chargé(e) de faciliter la coopération avec les organisations internationales compétentes. Il serait généralement utile que le mandat lié à ce poste englobe des activités relatives à l'article X, afin que tous les États parties soient dûment informés des activités pertinentes menées par les autres organisations internationales.

22. En ce qui concerne les nouveaux mécanismes qu'il est proposé d'instaurer, il importe d'éviter tout chevauchement de fonctions, particulièrement entre le groupe d'experts sur le renforcement de la Convention, qui aurait pour mission de promouvoir la coopération et l'assistance internationales au titre de l'article X, et le groupe directeur chargé de l'application de l'article X ; il pourrait être utile de fusionner ces deux mécanismes. Enfin, pour ce qui est du paragraphe 41 b), l'idée d'encourager une approche étape par étape de la soumission des rapports nationaux au titre des mesures de confiance est particulièrement pertinente pour les pays qui connaissent des difficultés techniques. Ce point devrait être explicité dans le sous-paragraphe, en ajoutant le mot « techniques » après « difficultés ».

23. **M. Rydning** (Norvège) dit que l'ensemble de propositions qui figure dans le projet de document final est complet et bien équilibré, et qu'il englobe des éléments issus de plusieurs régions, qui emportent une adhésion interrégionale. Sa délégation est favorable au renforcement de l'Unité d'appui à l'application, qu'elle conçoit comme l'un des moyens les plus économiquement efficaces de renforcer la Convention à court terme. Le programme de travail intersessions pourrait toutefois être mieux défini, notamment en ce qui concerne les délais, qui devraient être fixés à des dates antérieures à 2025, et le pouvoir décisionnel de la Réunion des États parties. Adopter des délais plus courts et permettre que des décisions soient prises dès que les questions examinées sont parvenues à maturité aboutit généralement à un processus plus dynamique et mieux ciblé. S'il faut plus de temps pour examiner certaines questions, les travaux peuvent être prolongés pendant une nouvelle période de deux ans.

24. **M^{me} Schiaffino** (Argentine) dit que le projet de document final est un socle excellent pour parvenir à un consensus de manière équilibrée, dans le but de renforcer la Convention et d'affecter à l'Unité d'appui à l'application les ressources nécessaires pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat. La délégation argentine est disposée à travailler de manière constructive pendant le reste de la Conférence pour s'approcher de ce but ; il importe cependant d'apporter des précisions sur les implications financières des propositions formulées dans le projet de document final, les réunions à tenir pendant la période intersessions, dont il est question au paragraphe 61, et les postes à ouvrir au sein de l'Unité d'appui à l'application, dont il est fait mention au paragraphe 52.

25. **M. Robatzji** (République islamique d'Iran) dit que sa délégation se réjouit de tenir de nouvelles discussions sur les éléments du projet de document final qui pourraient servir de base au consensus et à l'entente. Il estime cependant qu'il sera difficile de parvenir à se mettre d'accord sur d'autres éléments et d'autres propositions. En particulier, il est impératif

de tenir, pendant les jours à venir, des débats et des consultations approfondis sur les sections B (Programme intersessions 2023-2026), C (Coopération internationale) et D (Examen des innovations scientifiques et technologiques présentant un intérêt pour la Convention). À la première lecture, les sections C et D présentent d'importants déséquilibres. Un grand nombre des points soulevés par la délégation iranienne pendant la Conférence n'y sont pas pris en compte, et l'Iran formulera des observations et des propositions précises lorsque ces sections seront examinées en détail. Les sections E (Application de la Convention au niveau national et mesures de confiance), F (Assistance, réponse et préparation) et G (Unité d'appui à l'application) comprennent des propositions et des éléments qui ne sont pas favorables au progrès des travaux de la Conférence ou à la réalisation de ses objectifs ; eu égard aux débats tenus à la Conférence, il est peu probable qu'un accord puisse être trouvé sur un grand nombre de ces propositions et éléments. Néanmoins, des travaux constructifs et une collaboration active pourraient permettre d'adopter un document plus court qui serait acceptable pour toutes les délégations.

26. **M^{me} Boels** (Belgique) dit que le projet de document final est une bonne base pour les travaux que la Conférence doit mener pendant la semaine à venir. Il est complet et équilibré, et nombre des propositions qui y figurent reposent sur un socle interrégional et ont été examinées pendant la période intersessions. En ce qui concerne le programme de travail intersessions, la Belgique estime, comme d'autres délégations, qu'il pourrait être utile de définir des délais plus clairs et plus courts, et de pouvoir prendre des décisions quand les questions examinées sont parvenues à maturité. Sa délégation se tient prête à contribuer de manière constructive au projet de document final pendant la semaine à venir.

27. **M. Masmejean** (Suisse) dit que le projet de document final, qui rend largement compte des propositions avancées pendant la Conférence, a été élaboré de manière que tous les États parties puissent se rapprocher progressivement autour d'éléments communs et établir un texte globalement acceptable pour toutes les délégations. Sa délégation constate avec satisfaction que la section B (Programme intersessions 2023-2026) rend compte du consensus général quant à la nécessité de définir un programme intersessions plus ambitieux. Cependant, de nombreux éléments du mandat du groupe d'experts qu'il est proposé de créer, particulièrement sa durée, doivent être précisés. La durée du mandat devrait être clairement définie, plutôt que de courir simplement jusqu'à la prochaine Conférence. La délégation suisse salue les propositions faites en vue de favoriser la coopération, notamment celles visant à créer un groupe directeur et un fonds d'affectation spéciale pour les projets de coopération. Elle salue également la proposition visant à créer un mécanisme chargé de suivre les avancées scientifiques et technologiques présentant un intérêt pour la Convention et la proposition visant à élaborer des directives volontaires pour les demandes d'assistance au titre de l'article VII, comme indiqué au paragraphe 44 du projet de document final. Il serait utile d'annexer le texte de ces directives à la version définitive du document final. La délégation suisse est aussi favorable à la proposition, énoncée au paragraphe 45 du projet de document final, visant à créer une base de données pour faciliter l'assistance au titre de l'article VII, ainsi qu'à celle, énoncée au paragraphe 32, tendant à approuver les Directives de sûreté biologique de Tianjin pour l'élaboration de codes de conduite à l'intention des scientifiques.

28. **M^{me} Petit** (France) dit que le projet de document final constitue un document équilibré qui regroupe des propositions diverses, y compris des propositions interrégionales qui ont été examinées depuis le précédent cycle d'examen. Sa délégation se félicite tout particulièrement du programme intersessions proposé pour 2023-2026, qui, bien qu'il constitue une solide base de travail pour les travaux à mener avant la prochaine Conférence d'examen, pourrait être examiné plus en détail et encore amélioré. Elle se félicite aussi de la proposition visant à renforcer l'Unité d'appui à l'application en renouvelant son mandat de façon continue, ce qui permettrait de supprimer une certaine part d'incertitude concernant la continuité de ses activités, et en créant quatre nouveaux postes à plein temps pour que l'Unité puisse s'acquitter de toutes les tâches qui lui incombent. Les États parties ont à présent une occasion unique de s'attaquer, sans plus attendre ou à la suite de débats à tenir pendant la période intersessions, à plusieurs projets qui sont prêts à être exécutés.

29. **M. Rosandry** (Indonésie) dit que sa délégation souscrit au projet de document final et qu'elle estime que de grands efforts ont été faits pour parvenir à un texte équilibré. Il serait toutefois nécessaire de prendre plus de temps pour examiner attentivement toutes les contributions apportées et toutes les opinions exprimées par les délégations et parvenir à un consensus.

30. **M. Hassan** (Soudan) dit que la Conférence semble s'approcher d'un consensus sur le projet de document final, ce qui est une évolution positive. Si les débats qui se sont tenus au début de la Conférence ont été marqués par les conséquences de la guerre entre la Fédération de Russie et l'Ukraine, ils ont par la suite repris leur cours normal pour s'axer sur la paix et la sécurité internationales, et les délégations ont trouvé de solides points de convergence. Il est encourageant que la plupart des délégations se soient dites favorables à la version actuelle du projet de document final, qui atteste d'une volonté sincère d'intégrer les idées et les propositions de tous les États parties. La délégation soudanaise accueille avec satisfaction le programme intersessions proposé, mais estime que ce programme devrait traiter un nombre de thèmes limité tout en tenant compte des ambitions des États parties et de la nécessité d'appuyer et d'améliorer l'application de la Convention. La coopération internationale doit primer la création de groupes consultatifs et scientifiques, sachant qu'un accent excessif sur l'aspect scientifique réduirait la représentation et la participation des pays en développement. Le Soudan constate avec satisfaction que les travaux de l'Unité d'appui à l'application sont mis à l'honneur dans le projet de document final ; il juge indispensable de renforcer les ressources humaines de l'Unité pour permettre à celle-ci de mieux s'acquitter de son mandat, notamment en ce qui concerne l'universalisation de la Convention.

31. **M. Poor Toulabi** (Royaume des Pays-Bas) dit que le projet de document final est équilibré, complet et représentatif des avis exprimés pendant la Conférence et les réunions intersessions. Il constate avec satisfaction que ce document montre clairement la voie à suivre pour ce qui concerne l'application de l'article X et qu'il prévoit un mécanisme chargé de suivre les avancées scientifiques et technologiques, des mesures de renforcement de l'application au niveau national et un programme pour la période intersessions. La délégation des Pays-Bas est aussi d'avis que plusieurs questions se prêtent à une action plus marquée. Le mécanisme chargé de suivre les avancées scientifiques et technologiques est un bon exemple d'un domaine où beaucoup a déjà été fait, et il serait bon pour la Convention comme pour les États parties que ce domaine soit développé davantage. Dans un forum qui regroupe près de 200 États parties, il semble inévitable que le projet de document final ne rende pas compte de tous les avis exprimés par toutes les délégations.

32. **M. Walsh** (Irlande) dit que le projet de document est une excellente base pour la poursuite des travaux visant à renforcer la Convention. La formulation de la section C (Coopération internationale) rend bien compte des convergences dégagées, mais il pourrait être utile d'apporter quelques modifications mineures pour préciser le mandat du groupe directeur sur l'application de l'article X. Par exemple, au paragraphe 22, le principe visant à conférer au groupe une fonction de surveillance mériterait d'être explicité. Néanmoins, la délégation irlandaise se félicite de la proposition visant à créer un mécanisme susceptible de renforcer l'application de l'article X dans la pratique. En ce qui concerne la proposition qui figure dans la section B concernant l'élaboration d'un programme intersessions associé à un processus tourné vers l'action, il importe d'adopter une série d'instructions précises pour éviter les écueils liés à la procédure : le groupe d'experts sur le renforcement de la Convention ne doit pas consacrer un temps et des ressources dont il ne dispose pas en abondance pour débattre de son propre mandat et de ses propres priorités. Il serait donc judicieux de préciser le libellé des alinéas a) à f) du paragraphe 9, qui décrivent les domaines que le groupe d'experts doit examiner.

33. La proposition visant à créer un mécanisme chargé de suivre les avancées scientifiques et technologiques, qui figure dans la section D, est particulièrement bienvenue, dans la mesure où ce mécanisme serait à même de prodiguer des conseils essentiels à la Conférence. L'Irlande est également favorable au renforcement de l'Unité d'appui à l'application, mais elle estime qu'il pourrait être nécessaire d'harmoniser les fonctions de l'Unité, telles que décrites dans la section G, avec le mandat qu'il est prévu de conférer au groupe directeur sur l'application de l'article X. Le projet de document final est globalement équilibré et il ressort de sa lecture que ses auteurs ont fait un effort sincère pour prendre en compte les avis des

différentes régions qui ont été exprimés pendant la Conférence et au cours du cycle d'examen dans son ensemble.

34. **M. Kordasch** (Allemagne) dit que le projet de document final constitue une bonne base de travail pour la Conférence et permettra de faire grandement avancer le renforcement de la Convention. Il comprend un ensemble de propositions qui tiennent compte des intérêts globaux de tous les États parties et pas seulement de ceux d'un groupe d'États donné, tout particulièrement les propositions qui se rapportent au mécanisme chargé de suivre les avancées scientifiques et technologiques et à la coopération internationale. La délégation allemande estime, comme d'autres, qu'il est grand temps d'agir sur certaines questions. Il importe de se mettre d'accord sur un cadre structuré et ciblé pour traiter encore d'autres questions pendant la période intersessions. L'Allemagne a conscience de l'intérêt qu'il y a à assortir les travaux intersessions de délais précis ; elle est favorable à la création d'un mécanisme chargé de suivre les avancées scientifiques et technologiques, qui présente un équilibre entre efficacité et inclusivité.

35. **M^{me} Pek** (Singapour) dit que le projet de document est équilibré et constitue une bonne base de négociation. En principe, sa délégation est favorable à la création du groupe directeur sur l'application de l'article X pour faciliter la coopération internationale. Néanmoins, elle souhaite étudier certains détails plus avant, particulièrement le mandat du groupe, dont les activités ne doivent pas faire doublon avec d'autres travaux ou porter atteinte aux droits des États parties.

36. L'approbation, au paragraphe 32, des Directives de sûreté biologique de Tianjin pour l'élaboration de codes de conduite à l'intention des scientifiques est particulièrement bienvenue, tout comme l'approche de la gestion des risques biologiques avancée au paragraphe 34 ; Singapour prône une approche multipartite de la coopération dans les domaines scientifique et technologique. Sa délégation est particulièrement favorable aux propositions figurant dans la section E (Application de la Convention au niveau national et mesures de confiance), sachant que, dans le climat géopolitique actuel, les initiatives destinées à renforcer la confiance entre les parties peuvent apporter une nette contribution positive.

37. **M. Omarov** (Kazakhstan) dit que, bien que sa délégation soit dans l'attente des instructions de la capitale, elle trouve que l'ordre du jour du groupe d'experts sur le renforcement de la Convention, tel que présenté au paragraphe 9, est assez vaste. Les questions abordées aux sous-paragraphes b), d) et e) étant traitées dans des sections ultérieures, il pourrait être judicieux, pour éviter les doublons, de ne conserver que les sous-paragraphes a), c) et f). En outre, le paragraphe 52, dans lequel il est fait mention de quatre nouveaux postes à créer au sein de l'Unité d'appui à l'application, devrait être harmonisé par rapport aux paragraphes 26, 31 et 49, dans lesquels il n'est question que de trois postes. Une possibilité serait d'ajouter, au paragraphe 52, des renvois aux paragraphes antérieurs.

38. **M. Berkat** (Algérie) dit que le projet de document final est une bonne base sur laquelle promouvoir le consensus concernant un document final complet et équilibré. Une lecture globale du document fait ressortir que trois principaux éléments peuvent permettre de renforcer la Convention : le processus intersessions, l'application de l'article X, et l'examen des innovations scientifiques et technologiques présentant un intérêt pour la Convention. Sa délégation est particulièrement favorable à la création du groupe directeur sur l'application de l'article X et d'un mécanisme chargé de suivre les avancées scientifiques et technologiques. Des travaux supplémentaires doivent être menés pendant la période intersessions afin de suivre la création de ces deux mécanismes et de définir tous les éléments additionnels qu'il conviendra de traiter. La délégation algérienne estime que les activités relatives à ces deux mécanismes peuvent être vues comme une étape vers l'opérationnalisation et l'institutionnalisation de la Convention par la négociation d'un instrument juridique visant tous les aspects de son application. L'Algérie est favorable au renouvellement du mandat de l'Unité d'appui à l'application pour le cycle d'examen à venir, ainsi qu'à la création de nouveaux postes au sein de l'Unité, pour accompagner les nouveaux mécanismes.

39. **M^{me} Lemus Álvarez** (Guatemala) remercie les auteurs du projet de document final pour le professionnalisme et la créativité qu'ils ont su déployer dans la recherche d'une formulation tenant compte des différentes positions des États parties. Les propositions avancées dans le projet de document final constituent une base de travail intéressante, étant entendu que l'esprit de compromis et la détermination devront prévaloir si l'on souhaite dépasser le statu quo qui a marqué les vingt dernières années. Le Guatemala estime qu'il est nécessaire de veiller en priorité à ce que les propositions adoptées soient équilibrées et claires au moment de leur mise en application, et à ce qu'elles contribuent effectivement au renforcement de la Convention. La délégation guatémaltèque estime qu'il est possible de trouver un terrain d'entente grâce à un ensemble de mesures qui tiennent compte du caractère pluridimensionnel de la Convention, et que les propositions relatives au programme intersessions, à la coopération internationale et aux domaines scientifique et technologique constituent un socle qui devrait permettre de continuer de progresser.

40. **M^{me} Andarcia** (République bolivarienne du Venezuela) dit que, malgré la grande somme de travail qui a été fournie pour l'établir, le projet de document final gagnerait à rendre compte des positions de tous les États parties d'une manière plus équilibrée. En particulier, les sections B (Programme intersessions) et C (Coopération internationale) pourraient être améliorées. La délégation vénézuélienne souhaite rappeler instamment qu'il convient de renforcer la Convention en négociant des instruments contraignants portant sur toutes les dispositions de la Convention, d'une manière exhaustive et non discriminatoire.

41. **M. Li Song** (Chine) dit que les trois projets de documents diffusés constituent une solide base de travail pour la Conférence, et que les États parties devraient se saisir de l'occasion qui s'offre à eux pour réaffirmer leur engagement en faveur de la Convention. Ils devraient aussi exprimer leur détermination partagée à renforcer la Convention dans les années à venir et souligner l'utilité d'un programme intersessions, qui permettrait d'examiner de manière approfondie les questions que tous les États parties jugent importantes. La Chine partage largement l'avis du Groupe des pays non alignés et autres États en ce qui concerne le programme intersessions.

42. Alors que la dernière semaine de la Conférence débute, celle-ci devrait avant tout s'employer à obtenir un consensus sur son document final. La délégation chinoise est prête à travailler avec toutes les parties pour y parvenir.

43. **M^{me} Costa** (Uruguay) appelle tous les États parties à faire preuve de l'esprit de compromis nécessaire pour que la Conférence puisse parvenir à des résultats concrets ; elle dit que son pays est particulièrement favorable à la proposition visant à créer un mécanisme pour l'application de l'article X. Il soutient aussi les propositions visant à adopter des mesures de confiance. Sa délégation, tout comme celle de l'Argentine, est cependant préoccupée par le coût associé à ces propositions.

44. **M. Matos Pérez** (République dominicaine) dit qu'il ne doute pas que le document final constituera une base de travail pour faire avancer les travaux de la Conférence.

45. **M^{me} Hill** (Australie) dit que, pour éviter tous débats stériles sur des questions sans réel contenu, la Conférence devrait donner des orientations claires concernant le mandat et les méthodes du groupe d'experts sur le renforcement de la Convention qui doit se réunir pendant la période intersessions. Le calendrier des travaux du groupe devrait tenir compte du caractère d'urgence que revêtent ces travaux, et les Réunions des États parties être habilitées à prendre des décisions sur lesquelles d'autres travaux pourraient reposer pendant la totalité du cycle d'examen.

46. M^{me} Hill se félicite que les États parties qui sont en mesure de le faire soient invités, dans le projet de document final, à verser des contributions à l'Unité d'appui à l'application pour renforcer sa capacité à remplir ses missions. Sa délégation, tout comme d'autres, estime que les projets de documents présentés par le Président constituent une bonne base pour le renforcement de la Convention.

47. **M. García Ortíz** (El Salvador) dit que le projet de document final est une bonne base de travail pour la Conférence, et que sa délégation continuera de l'étudier dans l'attente des instructions de la capitale. Il souhaite, tout comme d'autres représentants, savoir quelles sont les implications financières des mesures proposées.

48. **M. Liddle** (Royaume-Uni) dit que les trois documents distribués constituent une bonne base de travail, et que la Conférence doit décider des éléments qu'elle pense pouvoir examiner dans les jours à venir et de ceux qui doivent faire l'objet de débats entre experts pendant la période intersessions. Les débats à venir, qu'il convient d'aborder avec un esprit d'urgence, devraient rester axés sur les questions qui sont importantes pour le renforcement de la Convention.

49. **M. Espinosa Olivera** (Mexique) dit que sa délégation, bien qu'elle soit également dans l'attente des observations de la capitale concernant les trois projets de documents, considère que ces textes attestent d'une volonté de donner un poids égal aux priorités de nombreuses délégations.

50. Il salue les efforts déployés par les auteurs du projet de document final dans l'élaboration du chapitre II, la déclaration finale de la Conférence, s'agissant, tout particulièrement, des passages relatifs aux enseignements dégagés à la suite de la pandémie de COVID-19. Il se félicite également des mentions faites de la détermination des États parties à condamner l'emploi ou la menace de l'emploi d'agents biologiques à des fins non pacifiques, et de leur conviction qu'il serait utile d'intégrer davantage une perspective de genre dans tous les aspects liés à l'application de la Convention.

51. Le projet de texte du chapitre III, dans lequel figurent les décisions et recommandations de la Conférence, permettrait de créer une dynamique intersessions plus solide. La décision visant à créer un groupe directeur pour favoriser la coopération internationale dans le cadre de l'article X est particulièrement bienvenue, de même que le projet de création du groupe de travail sur le renforcement de la Convention chargé des mesures d'application nationale de la Convention. Globalement, les bases sont jetées, mais certaines questions mériteraient d'être examinées plus en détail.

52. **M. Moungui Medi** (Cameroun) salue les efforts déployés pour que les priorités des délégations soient prises en compte dans le projet de document, et dit que l'Unité d'appui à l'application devrait être renforcée afin d'être à même de s'acquitter de son mandat. Sa délégation est favorable à la proposition visant à instaurer un fonds d'affectation spéciale à l'appui des projets relatifs à l'application de l'article X. Il est aussi favorable aux efforts qu'il est prévu de faire pour que les hommes et les femmes soient représentés sur un pied d'égalité aux réunions concernant la Convention, et à la création d'un mécanisme chargé de suivre les avancées scientifiques et technologiques présentant un intérêt pour la Convention, et du groupe directeur sur l'article X. Tous les États parties devraient avoir accès à une base de données améliorée qui faciliterait la fourniture d'une assistance à tous les États parties qui en font la demande en application de l'article VII de la Convention.

53. **M. Ray** (Inde) dit que la Conférence devrait se concentrer, dans le temps qu'il lui reste, sur les quelques questions abordées dans le projet de document final qui suscitent de fortes divergences de vues.

54. **M^{me} Tarbush** (État de Palestine) dit que le document final devrait donner un poids sensiblement égal à trois thèmes majeurs, à savoir le programme intersessions, la coopération internationale et le suivi des avancées scientifiques et technologiques. Le mandat du groupe directeur sur l'article X, lequel revêt une importance capitale pour les pays du Sud, doit être renforcé pour pouvoir parvenir à l'équilibre nécessaire au consensus sur le projet de document final.

55. **Le Président** remercie les délégations pour leurs observations, et dit qu'il trouve encourageant que, de l'avis général, les trois projets de documents, qui seront combinés en un document unique, constituent une bonne base de travail.

La séance est levée à 12 h 25.